

**Communiqué conjoint du
Ministère de la Culture et du
Ministère de la Famille et de l'Intégration**

Dans sa déclaration du 29 juillet 2009, le Gouvernement écrit: «*Un Kulturpass/ passeport culture sera créé pour les personnes et groupes socialement défavorisés avec comme objectif une égalité d'accès améliorée à la culture et aux loisirs. Il sera complété par des actions de médiation et d'animation culturelles.*»

Madame Octavie Modert, Ministre de la Culture et Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Famille et de l'Intégration ainsi que l'asbl CULTUR'ALL ont le plaisir d'informer le public que ce passeport culture/ *Kulturpass* sera mis en service au courant de l'année 2010 et présenté au public à l'occasion du samedi 17 octobre, journée internationale du refus de la misère.

Il sera réalisé conjointement avec le Ministère de la Culture, le Ministère de la Famille et de l'Intégration, le Fonds national de Solidarité et l'asbl CULTUR'ALL. Y apporteront leur concours un certain nombre d'associations culturelles et sociales et l'établissement public "Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster". Une déclaration d'intention a déjà été signée avec le collège échevinal de la Ville de Luxembourg et des contacts ont été pris avec le Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises.

Les services du Ministère de la Famille et de l'Intégration enverront en 2010 à tous les ménages concernés un formulaire par lequel ces personnes pourront solliciter l'obtention d'un *Kulturpass*.

Les modalités pratiques de sa mise en route seront élaborées au cours des prochains mois pour que le *Kulturpass* puisse progressivement être mis en service au cours de «l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale».

Par la création du *Kulturpass*, le Gouvernement marque son adhésion à un droit fondamental, à savoir le droit à la culture pour tous les citoyens.